



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 avril 2026

Délibération n°2026031

Date de convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

9/04/2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre FENOUIL, 1^{er} Adjoint :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoît VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / BUDGET / CFU – EXERCICE 2025

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne, des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du Comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.
- L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N + 1, il établit le Compte Financier Unique du Budget Principal ;

Le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Ville de Courthézon, dressé par Monsieur le Maire, et analysé par le comptable public.

Conformément à la légalité en vigueur, le Conseil Municipal élira un nouveau Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, le Maire pouvant participer aux débats mais devant se retirer lors du vote.

Au cours de l'exercice 2025, Monsieur le Maire a normalement administré les finances du budget principal de la Ville de Courthézon, en assurant le suivi de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le Compte Financier Unique 2025 s'établit comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 515 489,54	7 319 307,62	10 834 797,16
	Recettes réalisées (1)	B	1 310 057,63	7 362 707,42	8 672 765,05
	Restes à réaliser	C	671 787,41	0,00	671 787,41
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 002 638,48	8 374 477,88	13 377 116,36
	Dépenses réalisées (1)	E	3 365 423,16	6 756 611,86	10 122 035,02
	Restes à réaliser	F	282 852,04	0,00	282 852,04
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 055 365,53	606 095,56	-1 449 269,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 487 148,94	1 055 170,26	2 542 319,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-568 216,59	1 661 265,82	1 093 049,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	388 935,37	0,00	388 935,37
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-179 281,22	1 661 265,82	1 481 984,60

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le résultat de clôture définitif 2025 de fonctionnement est de 1 661 265.82€ correspondant à l'excédent de fonctionnement 2025 de 606 095.56€ et à l'excédent de fonctionnement reporté 2024 de 1 055 170.26€

Le résultat d'investissement cumulé (y compris Restes à Réaliser) de – 179 281.22 € fait ressortir un besoin de financement. Il est donc nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, dont les résultats vous ont été présentés.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, le Maire pouvant participer aux débats mais devant se retirer lors du vote.

Monsieur Jean Pierre FENOUIL, 1^{er} Adjoint est élu Président de séance.

Le 1^{er} Adjoint, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023064 du 27 juin 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ; portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la décision municipale 2024-021 du 10 juillet 2024 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives votés sur l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Monsieur Nicolas PAGET, Maire, ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence du Maire Adjoint, délégué aux finances ; conformément à l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire Adjoint, délégué aux finances en charge des finances et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal, dont les résultats figurent ci-dessous

Un excédent de fonctionnement 2025 de :	606 095.56 €
Un excédent de fonctionnement reporté 2024 de :	1 055 170.26 €
Soit un excédent de clôture définitif 2025 de fonctionnement de :	1 661 265.82 €

Un résultat d'investissement 2025 de :	- 2 055 365.53 €
Un résultat reporté d'investissement 2024 de :	1 487 148.94 €
Soit un déficit de clôture définitif 2025 d'investissement de :	- 568 216.59 €

Soit un excédent total cumulé 2025 hors Restes à Réaliser des deux sections de : + 1 093 049.23 €

RAR dépenses : 282 852.04 €

RAR recettes : 671 787.41 €

Soit un déficit de clôture de la section investissement + Restes à Réaliser de - 179 281.22 €.

- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint en charge des finances à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Jean Pierre FENOUIL



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application auprès E-leqafite.com

99_DE-064-2184-00398-2026-04-07-0CH2026-031-